

Mise en place du système minimal de trésorerie dans les PME de la ville de Goma « cas de la boutique dieu fait grâce »

Par **Daniel ISHARA SANVURA**

Enseignant-Auditeur au programme de Master en Comptabilité à l'ISC Goma

Résumé : Cet article présente une étude approfondie sur la mise en place du Système Minimal de Trésorerie (SMT) dans les petites entités de la ville de Goma. L'objectif principal de la recherche est de déterminer dans quelle mesure l'enregistrement des opérations comptables sur des supports simplifiés (livre de caisse, journal ou brouillard comptable) pourrait faciliter l'implémentation d'un SMT efficace. À partir de données collectées via des interviews et une analyse documentaire, l'étude montre que bien que les petites entreprises rencontrent des difficultés liées à la gestion comptable, l'adoption du SMT peut significativement améliorer leur gestion des flux financiers. Un des cas d'étude détaillé dans cet article est celui de la boutique « Dieu fait grâce », qui, en adoptant un modèle minimal, a pu améliorer sa trésorerie et son résultat net.

L'analyse des états financiers de l'entreprise révèle que la mise en place du SMT permet de simplifier la comptabilité et d'augmenter la transparence financière, renforçant ainsi la confiance des partenaires. L'article souligne également les obstacles à surmonter, notamment le manque de formation en comptabilité et l'infrastructure technologique limitée dans les petites entités.

Mots-clés : Trésorerie, Bilan financier, SMT, Rentabilité, Encours commerciaux

Abstract : This article presents an in-depth study on the implementation of the Minimal Treasury System (MTS) in small entities in the city of Goma. The main objective of the research is to determine to what extent the recording of accounting operations on simplified supports (cash book, journal, or accounting draft) could facilitate the implementation of an effective MTS. Based on data collected through interviews and documentary analysis, the study shows

that although small businesses face challenges related to accounting management, the adoption of the MTS can significantly improve their management of financial flows.

One case study detailed in this article is that of the store “Dieu fait grâce,” which, by adopting a minimal model, was able to improve its treasury and net income. The analysis of the company’s financial statements reveals that the implementation of the MTS helps simplify accounting and increase financial transparency, thereby strengthening the confidence of partners. The article also highlights the obstacles to be overcome, notably the lack of training in accounting and limited technological infrastructure in small entities.

Keywords : Cash-Flow, : Financial Statement, TMS, Profitability, Commercial Receivables

I. INTRODUCTION

Selon Bernard et Alfred, dans l’ouvrage « Maitriser l’information comptable », montrent que l’un des rôles fondamentaux de la comptabilité est de fournir aux dirigeants une partie importante des informations et des variables essentielles qui les renseignent sur le fonctionnement de l’entité(Bernard APOTHELOZ, 2007).

La comptabilité constitue aussi un « moyen d’information et de protection des tiers tels que les clients, fournisseurs, actionnaires, personnel, administration fiscale. C’est en fin un moyen de preuve et un instrument de gestion ». (MANDOU, 2003) Pour qu’une entité évolue à bon escient, elle nécessite une bonne gestion de fonds(CHERIFI, 2018). Or le fonds constitue la base d’un outil utile pour l’avancement, c’est pourquoi la comptabilité est l’un des outils qui facilitent toute bonne gestion de l’entité(BOUHARA, 2019). C’est dans ce sens que pour qu’une petite entité puisse atteindre ses objectifs poursuivis, elle doit mettre en place un bon système de gestion et avoir une bonne vision des finances et qui a comme soubassement le Système Minimal de Trésorerie qui présente les états financiers pour les entités de petite taille(Hangi, 2017).

Conformément à l’article 11 de l’acte uniforme portant sur l’organisation et harmonisation des comptabilités des entreprises qui stipule que les états financiers annuels visés à l’article 8 sont rendus obligatoires, en tout ou en partie, en fonction de la taille des entités appréciées selon des critères relatifs du chiffre d’affaires hors taxe de l’exercice(l’OHADA, 2017). La comptabilité permet de saisir, classer, enregistrer les données de base chiffrées relevant des opérations commerciales et financières de l’entité(Mouloudj and Ramdani, 2021).

Bref, la comptabilité permet d'évaluer les éléments du patrimoine jusqu'à l'élaboration des états financiers qui nécessitent un contrôle externe des dirigeants pour une certification concernant les performances et les risques, la bonne qualité de leur gestion en comparant les objectifs préalablement annoncés aux attentes de l'entité, tout ceci dans l'objectif de prendre une décision pour l'amélioration de la gouvernance de l'entité.

Toutefois, les petites entités ont des difficultés de présenter les états financiers suite à leur organisation comptable (Kouider et al., 2021b). C'est dans ce cadre que s'inscrit la présente étude, qui a pour objectif de faciliter la mise en place et l'adaptation du Système minimal de trésorerie (SMT) dans les petites entreprises de la ville de Goma. Inspirée de la réflexion de (BEACHLER, 1998), selon laquelle la recherche scientifique consiste moins à trouver des réponses qu'à poser les bonnes questions, nous nous interrogeons ainsi sur la question suivante : La manière d'enregistrement des opérations comptables au sein des petites entités peut-elle faciliter la mise en place d'un Système minimal de trésorerie (SMT) ?

Cette problématique conduit à l'hypothèse principale suivante : L'enregistrement des opérations comptables dans des supports simplifiés (livre de caisse, journal ou brouillard comptable) permettrait la mise en place d'un SMT efficace au sein des petites entreprises de Goma.

II. APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE ET CADRE THÉORIQUE

II.1. Approche méthodologique

Pour qu'un travail scientifique ait de la valeur aux yeux des chercheurs, il doit être basé sur diverses méthodes et techniques qui ont concouru à son établissement et à sa réalisation (Bart, 2008). C'est dans ce cadre que le recours à certaines méthodes et techniques a facilité la réalisation du présent travail.

II.1.1. Méthodes

Selon M. GRAWITZ, « la méthode est l'ensemble des opérations intellectuelles par lesquelles une discipline cherche à atteindre les vérités qu'elle poursuit, les démontre et les vérifie » (GRAWITZ, 2001). Ces opérations permettent ainsi d'élaborer ou d'expliquer des faits ou résultats de la recherche. Au regard de cette analyse, nous allons nous focaliser beaucoup plus sur la méthode analytique soutenue par les approches statistique et inductive. Elles vont nous permettre de commenter, d'analyser, d'interpréter et ou discuter les résultats de notre recherche.

Méthode Analytique : Cette méthode consiste à décomposer un tout ou phénomène en étude en ses éléments constitutifs en vue d'analyser chaque élément séparément(YDJEDD, 2022). C'est dans ce contexte que nous sommes amenés dans ce travail à analyser les informations constitutives du patrimoine des Petites entités de la commune de KARISIMBI jusqu'à la mise en place d'un SMT

Méthode Statistique : Cette méthode va nous permettre à résumer les informations sous forme des tableaux des effectifs mais aussi de décrire les données sous forme des fréquences, et en présenter dans la mesure du possible les résultats dans des graphiques afin de les interpréter(Emprin, 2018).

Méthode inductive ou synthétique : Cette méthode nous a permis à reconstituer chaque composante ou élément du tout séparément et les synthétiser en un ensemble cohérent pour parler dès lors des « Etats financiers » des Petites Entités.

II.1.2. Techniques

Dans le cadre de notre sujet, nous avons fait recours à la technique documentaire et celle d'interview.

La technique documentaire : grâce à laquelle nous avons exploité les ouvrages dans différentes bibliothèques de la ville en général et celle de l'ISC en particulier ainsi que d'autres supports écrits nécessaires pour que nous puissions obtenir des informations nécessaires se rapportant à notre sujet.

La technique d'interview : l'interview est un procès de communication verbale entre l'intervieweur et l'interviewé au cours duquel l'intervieweur tente d'obtenir de l'interviewer les informations dont il a besoin pour l'élaboration d'un travail scientifique précis(Rondeau et al., 2023)

II.2. Cadre théorique

II.2.1 Généralités Sur Le Système Minimal De Trésorerie

Le système minimal de trésorerie constitue une avancée remarquable : il a été conçu sur une mesure pour de très petites entreprises. Sa souplesse, le coût réduit de sa mise en application et l'obligation légale de son utilisation vont amener toutes ces unités économiques à la tenue d'une comptabilité régulière et probante. Ainsi, les données financières fiables retraçant leurs activités et pouvant alimenter de manière objective les bases de données statistiques, sectorielles et nationales seront disponibles(OHADDA, 2017). Cela devrait à terme, se traduire,

sur le plan fiscal, par une imposition beaucoup plus objective et rationnelle de ces agents économiques

I.2.2. Principe du système minimal de trésorerie

Les entités dont le chiffre d'affaires ne dépasse pas les seuils fixés par le présent Acte uniforme, distincts selon qu'il s'agit d'entités de négoce, d'entités de services, ou d'entités artisanales, ont la possibilité d'utiliser un système comptable très simplifié, fondé sur leurs encaissements et leurs décaissements, est appelé « Système minimal de trésorerie » (SMT) ou comptabilité de trésorerie(MVOGO, 2021).

Les seuils sont fixés en termes de recettes annuelles et sont respectivement de 60 000 000 F CFA ou l'équivalent dans l'unité monétaire ayant cours légal dans l'Etat parti pour les entités de négoce, 40 000 000 F CFA ou son équivalent dans l'unité monétaire ayant cours légal dans l'Etat parti pour les entités artisanales et assimilés et 30 000 000 F CFA ou l'équivalent dans l'unité monétaire ayant cours légal dans l'Etat parti pour les entités de services(Augustin MAPAPA, 2015).

En tenant compte forcément de la fiscalité congolaise, comparativement à cette distinction camerounaise de système minimal de trésorerie, les entités assujetties à ce système en tenant compte de la conversion des F CFA en CDF au cours du jour, nous trouvons que les entités dites de petites tailles sont celles dont le chiffre d'affaires annuel est compris entre 10 et 80 millions CDF et les Micro-entités (TPE) celles dont le chiffre d'affaires est inférieur à 10 millions CDF l'année. Ces entités sont celles qui présentent les états financiers suivants le SMT(Augustin MAPAPA, 2015). Ceci se justifie par des dispositions applicables aux entités de petite taille en matière d'impôt sur les bénéfices et profits. L'article 2 de cette disposition dicte qu'il faut entendre par Entité de petite taille constituée en Micro-Entité ou Petite Entité, « Toute entité, qu'elle que soit sa forme juridique, qui réalise un chiffre d'affaires annuel inférieur à 80 millions de francs congolais. La micro-Entité est toute entité qui réalise un chiffre d'affaires annuel inférieur à 10 millions de francs congolais alors que la Petite Entité est celle qui réalise un chiffre d'affaires annuel supérieur à 10 millions et inférieur à 80 millions de francs congolais »(Ministère des Finances, 2014). Cette comptabilité de trésorerie repose sur les mouvements de trésorerie (recettes ou encaissements, dépenses ou décaissement) de l'entité Dans une comptabilité ordinaire (système normal), les enregistrements comptables sont justifiés par la naissance et l'extinction des créances et des dettes de l'entité(KAVUTIRWA, 2024). Dans la comptabilité de trésorerie, ils ont pour seul fait générateur : L'entrée en trésorerie, appelée recette ou encaissement et la sortie de trésorerie, appelée dépense ou

décaissement. Toutefois, par trésorerie nous sous-entendons l'ensemble des avoirs de l'entité en caisse (billets, pièces...), en banque et aux cheque postaux.

La trésorerie est la comparaison des disponibilités et des exigences immédiats. Sa dimension dépend du montant des disponibilités au départ, des encaissements, des décaissements et de leur situation respective dans le temps(P. LASSEGUE, 2012). La trésorerie n'est pas statique ; elle subit des variations d'origine structurelle et conjoncture, saisonnières et journalière.

Pour Philippe Kneiper, la trésorerie est l'expression de la situation financière nette de l'entreprise découlant à une date déterminée, des comptes de caisse et banque établis grâce à l'enregistrement sur base de leurs dates valeur, de tous les flux de recettes et de dépenses effectivement réalisées(Kneiper, 1997). Les entrées et les sorties de trésorerie dument enregistrées permettent de calculer le résultat de l'exercice, par différence entre les recettes et les dépenses.

Dans certains cas, cette différence fournit directement le « résultat » de l'exercice, qu'on appelle « Résultat apparent » (Recettes-Dépenses). Ce résultat doit être corrigé, le plus souvent, en plus ou en moins, pour tenir compte des divers mouvements de trésorerie qui ne sont pas liés au résultat.

Pour que cette comparaison élémentaire soit possible et satisfaisante, il faut que les conditions suivantes soient réunies :

a. Enregistrement systématique et fiable, tout au long de l'exercice, des recettes et des dépenses

La fiabilité de ces enregistrements est liée :

- ❖ A l'exercice d'un support régulièrement tenu : livre de trésorerie (Recettes et Dépenses) ou livre de recettes et livre de dépenses ;
- ❖ A la conservation, en appui des écritures, des pièces justificatives d'origine interne ou externe : factures de ventes, d'achats de biens et de services, notifications d'impôts, bulletins de paie, etc.

b. Absence d'éléments perturbateurs du calcul du résultat

En effet si :

- Les recettes ne proviennent que des ventes de l'exploitation,
- Les dépenses ne concernent que les achats et les charges diverses de l'exploitation

Ceci traduit alors que le **Résultat = Recettes - Dépenses**

En pratique, cette approche très simplificatrice concerne les cas d'entreprises dans lesquelles :

- Toutes les ventes se font au comptant, de même que tous les achats et paiements de charges diverses.
- L'entreprise n'a pas de stocks, ou en a très peu (stocks estimés par rapport au chiffre d'affaires), ou encore un niveau plus important de stocks qui demeure sensiblement le même d'un exercice à l'autre.

Il en est de même pour les « travaux en cours » (bâtiment notamment)

- ✚ Durant l'exercice, l'entité n'a ni acquis ni revendu d'équipements pour des montants significatifs, et son équipement global est d'un montant global relativement faible
- ✚ Elle n'a pas non plus souscrit ou remboursé d'emprunts pour des montants significatifs. Ce point est en général corrélé fortement au point c.
- ✚ L'exploitant n'a pas effectué de retraits personnels de fonds, ni de versements complémentaires de capital.

En définitive, si les conditions ci-dessus sont réunies, la simple tenue du registre de trésorerie :

- Fournit le résultat de l'exercice (voire encours d'exercice) ;
- Permet d'établir à la clôture de l'exercice une « situation » sommaire d'états.

c. Corrections nécessaires du résultat apparent

Il convient donc, pour les autres entreprises, d'assurer en fin d'exercice un passage du résultat apparent de trésorerie au résultat effectif par des corrections tenant compte des ajustements nécessaires.

I.2.3. Principe des corrections de fin de période

Durant la période, les opérations sont enregistrées chronologiquement en recettes et en dépenses. Toutefois, une distinction particulière est faite en fonction de leur nature afin de mieux les repérer. Enfin de période, les repérages permettent de les ajouter ou de les retrancher aux résultats apparents, afin d'obtenir le résultat effectif. Ces corrections portent sur les stocks ainsi que les créances et les dettes d'exploitation (IRAGI and CIRHUZA, 2021). Dans les cas où les crédits clients et fournisseurs sont inexistantes ou quasi nuls, les opérations, dans leur quasi-totalité, se font au comptant. Il n'est donc pas important d'introduire une correction « d'encours commercial ». Ce cas se rencontre le plus souvent dans les petits commerces. De même dans une entreprise dont le stock final reste pratiquement du même montant que celui du stock initial, la correction de variation du stock est inutile (l'OHADA, 2017).

Par contre, l'entreprise procède, le cas échéant, aux corrections suivantes à la clôture de l'exercice :

1. Les stocks

- Les variations de stocks : il y a pris sur stock (Déstockage), lorsque la variation des stocks a un solde débiteur. Dans ce cas, il se place avec les charges au débit du compte de résultat.
- Il y a mise en stock (Stockage), lorsque la variation des stocks a un solde créditeur. Dans ce cas, la variation se place avec les produits au crédit du compte de résultat.
- Si $SF < SI$: il y a Déstockage ou pris sur stock
- Si $SF > SI$: il y a Stockage ou mise en stock

2. Les créances et les dettes d'exploitation

➤ La variation de l'encours commercial

- L'encours commercial est la différence entre les créances d'exploitation et les dettes d'exploitation ;
- La variation de l'encours commercial est égale à la variation des créances d'exploitation moins la variation des dettes d'exploitation ;
- La différence en moins se place au débit du compte de résultat.

2. Les charges calculées d'amortissement.

Il s'agit de la dépréciation subie par les immobilisations. Le système d'amortissement retenu ici est direct. Le résultat obtenu s'apparente au résultat *comptable*.

▪ Modalité des corrections

Les corrections ne sont à opérer que lorsque les préalables fondamentaux constituent des montants significatifs.

Ainsi d'une période à une autre, d'une branche d'activité à une autre, certaines de ces corrections peuvent s'avérer inutiles, car il ne sert à rien de sous – évaluer ce qui est important ni de surévaluer ce qui est petit.

Disons qu'après les ajustements possibles, on peut dès lors présenter les états financiers des Petites Entités. (Le compte de résultat et le bilan financier).

II.3. Littérature empirique

A. Études sur la mise en place du SMT dans les petites entreprises

Des recherches sur le SMT dans les petites entreprises, notamment en Afrique, ont montré que l'adoption de ce système a un impact significatif sur la transparence financière et la gestion des flux de trésorerie. Selon Coulibaly Ibrahima, les entreprises ayant implémenté un SMT ont montré une meilleure maîtrise de leurs dépenses, une gestion plus rigoureuse des encaissements, et un contrôle plus strict sur les paiements à effectuer (Coulibaly Ibrahima and

Lwanga, 2023). Ce type de comptabilité permet non seulement d'avoir des informations financières en temps réel, mais aussi d'accroître la confiance des partenaires financiers, comme les banques et les investisseurs.

B. Difficultés rencontrées par les petites entreprises dans la gestion comptable

Malgré ses avantages, plusieurs études ont montré que les petites entreprises rencontrent de nombreuses difficultés dans l'implémentation du SMT (Kouider et al., 2021a). Identifient les obstacles principaux tels que le manque de formation en comptabilité, la réticence des dirigeants à adopter un nouveau système, et des problèmes liés à l'infrastructure technologique insuffisante. Dans une étude menée à **Kinshasa**, **Rondeau et al. (2023)** ont observé que certaines petites entreprises, bien que formées à l'utilisation de registres de trésorerie, manquaient de rigueur dans l'enregistrement des transactions, ce qui compromettait l'efficacité du SMT.

C. Impact du SMT sur la performance des petites entreprises

En revanche, des études empiriques ont aussi prouvé que l'adoption du SMT permettait d'améliorer la gestion financière des petites entreprises, et, par extension, leur performance économique. **Emprin (2018)** a mené une étude sur un échantillon de petites entreprises au Cameroun et a constaté que celles ayant adopté un SMT ont non seulement réduit leur taux de défaut de paiement, mais ont également amélioré leur rentabilité. Ces résultats sont corroborés par l'étude de **Iragi et Cirhuza (2021)** qui ont observé une relation positive entre l'adoption du SMT et la gestion efficace des liquidités dans les petites entreprises de la ville de Goma.

III. PRÉSENTATION DES DONNÉES ET MISE EN PLACE DU SMT RÉSULTATS

Dans cette section, nous allons présenter les données recueillies au moyen du questionnaire d'enquête et de notre interview, les résultats des analyses de ces données et chuter par la vérification de nos hypothèses de départ puis une mise en place du Système Minimal de Trésorerie adaptée.

III.1. Présentation des données

Nous allons présenter les données relatives à l'interview tenue avec le propriétaire de la boutique « Dieu fait Grâce » spécialisée dans le commerce des Articles et divers. Ces données sont présentées grâce aux logiciels EXCEL et SPSS dans les tableaux.

III.1.1. Les données relevant de l'interview

Ces données sont constituées par l'ensemble des réponses fournies par notre interviewé aux questions posées au moyen de notre guide d'interview. Ces informations ont servi en mettre en place un système minimal de trésorerie, qui est un modelé de présentation des états financiers des entités de petite taille. Ces réponses sont synthétisées dans le tableau n° 01 ci-dessous :

Tableaux 01 : Tableau synthétique des réponses fournies par le propriétaire de la Boutique « Dieu fait grâce »

I. IDENTITE DE L'INTERVIEWE					
Nom	: DIEU FAIT GRACE				
Type d'activité	: Commerce des Articles et Divers				
Fonction	: Propriétaire				
Sexe	: Masculin				
Age	: 42 ans				
Désignation	Valeur au débit d'année	Valeur à la fin d'année	Paiement en cours d'exercice	Modification du capital	
				Augmentation	Diminution
Valeur brute des immobilisations	970 000	970 000			
Année d'acquisition	2017				
Durée estimée de vie	10 ans				
Créances d'exploitation	1 130 000	1 650 000	1 150 500		
Dettes d'exploitation	1 220 500	2 050 000	1 970 000		
Marchandises	2 908 850	2 893 100			
Achats de la période	10 607 100				
Autres charges	2 800 500				
Vente de la période	14 500 200				
Autres produits	2 450 000				
Opération sur le capital				1 225 000	1 700 000
Valeur en banque	4 550 000				
Valeur en caisse	2 045 000				
Différents documents et pièces utilisés	Cahier des rapports journalier, Livre de caisse, facturier, fiches de stocks, fiches d'état de besoin, carnets des chèques et reçus				

Source : Nous même à partir de l'interview tenue avec le propriétaire de la boutique « Dieu fait Grace » portant sur l'exercice 2024

De ce tableau, nous lisons les informations se rapportant au patrimoine de la boutique « Dieu fait grâce » et aux activités relatives à son exploitation au cours de l'exercice comptable 2024. A partir de ces éléments contenus dans le tableau 01, nous avons dégager le bilan initial qui nous a permis de dégager à son tour l'avoir net de la boutique « Dieu fait grâce ».

III.1.2. BILAN INITIAL, BOUTIQUE « DIEU FAIT GRACE »

Tableau 02 : Bilan initial de la boutique « Dieu fait grâce »

BILAN AU 1^{er} JANVIER					
ACTIF		PASSIF		Calcul des Masses	
5 TRESORERIE				TRESORERIE NETTE	
5C Caisse	2 045 000				
5B Banques	4 550 000	Banque		+	6 595 000
3 STOCKS				STOCKS	
3A Marchandises	2 908 850			+	2 908 850
4 EN-COURS COMMERCIAL				EN-COURS COMMERCIAL NET	
4B Clients	1 130 000	4A Fournisseur	1 220 500	-	90 500
2 INVESTISSEMENT/ 1 FINANCEMENT					
2A Immobilisations	291 000	1C Emprunts	0	Immobilisation +	291 000
		Total dû :	1 220 500	Avoir net final	9 704 350
		Capital (avant RES)	9 704 350		
		Résultat	-		
Total Actif	10 924 850	Total Passif	10 924 850		

Source : Nous même

Le bilan ci-haut nous montre la situation du patrimoine de la boutique « Dieu fait grâce » au 1^{er} janvier 2024 dans lequel nous remarquons que le stock des marchandises représente 26,62% de son actif total et les immobilisations représentent 2,66%. Le pourcentage des immobilisations est très faible par rapport à l'actif total par le fait que la boutique « Dieu fait grâce » continue toujours à payer son loyer et s'occupe plus des activités à court terme, ce qui

veut dire qu'elle n'a pas son propre terrain et son propre bâtiment, elle a seulement des étagères, comptoir et une table du bureau

III.2. Mise en place du modèle SMT

L'Acte uniforme portant organisation et harmonisation des comptabilités des entités fait obligation, à toutes les entités de « mettre en place une comptabilité destinée à l'information externe comme à son propre usage » (article 1)

Il précise par ailleurs que si elles appliquent correctement ce système comptable OHADA, elles sont censées donner dans leurs états financiers, une image fidèle de leur situation et de leurs opérations.

En ce qui nous concerne, dans le cadre de notre étude, les entreprises qui sont soumises au SMT tiendront compte du modèle suivant dans la présentation des états financiers :

- Le relevé des recettes et dépenses
- Le compte de résultat
- Le bilan
- La variation de l'avoir net

III.2.1. LIVRE DE CAISSE DE LA BOUTIQUE « DIEU FAIT GRACE »

Tableau 03 : Livre de caisse (Recettes- Dépenses)

Année	Rubrique	N°	Répartition des recettes			Répartition des dépenses		
			Ventes	Autres recettes	Capital	Achats	Autres dépenses	Capital
2019	Ventes de la période	01	14 500 200	-	-	-	-	-
2019	Paiement des clients	02	1 150 500	-	-	-	-	-
2019	Autres produits de la période	03	-	2 450 000	-	-	-	-
2019	Apport de la période	04	-	-	1 225 000	-	-	-
2019	Achats de la période	05	-	-	-	10 607 100	-	-

2019	Paiements aux fournisseurs	06	-	-	-	1 970 000	-	-
2019	Autres charges de la période	07	-	-	-	-	2 800 500	
2019	Retrait de la période	08	-	-	-	-	-	1 700 000
TOTAL			15 650 700	2 450 000	1 225 000	12 577 100	2 800 500	1 700 000

Source : Nous même

Ce tableau nous donne les informations portant sur les opérations des recettes et dépenses réalisées par la boutique « Dieu fait Grâce ». De ces opérations, nous remarquons des recettes réalisées au cours de l'année 2024 provenant des ventes, des autres produits et des apports du propriétaire respectivement dans les proportions de 15 650 700 FC, 2 450 000 FC et 1 225 000 FC. De l'autre côté, les dépenses engagées issues des achats, autres charges et les prélèvements du propriétaire qui sont respectivement de 12 577 100 FC, 2 800 500 FC et 1 700 000 FC.

Grâce à ces informations, nous pouvons alors dégager l'évolution de la trésorerie de la boutique « Dieu fait grâce »

III.2.2. Calculs préliminaires de l'évolution de la trésorerie

III.2.2.1. Calcul de la valeur en caisse (Solde de la caisse)

Ce solde est obtenu en faisant la différence entre les recettes et les dépenses

Tableau 04 : Tableau de détermination du solde de la caisse

DEBIT		57. CAISSE	CREDIT	
Situation initiale	: 2 045 000		Achats au comptant	: 12 577 100
Ventes au comptant	: 15 650 700		Autres dépenses	: 2 800 500
Autres produits	: 2 450 000		Retrait du propriétaire	: 1 700 000
Apport du propriétaire	: 1 225 000		Solde débiteur	: 7 793 100
Approvisionnement caisse	: 3 500 000			
TOTAL	24 870 700		TOTAL	24 870 700

Source : Nous même

Le solde débiteur de **4 293 100 FC** correspond au solde actuel de la caisse. Ce montant correspondrait au **résultat apparent** de la boutique « Dieu fait grâce » si on ne tient pas compte des ajustements

III.2.2.2. Calcul de la variation de stock

La variation de stock est déterminée par la formule :

$$\text{Variation de stock} = \text{Stock Final (SF)} - \text{Stock Initial (SI)}$$

Nous référant au bilan initial et le tableau n°14 de notre guide d'interview, nous constatons que :

$$\text{SF} = 2\,893\,100 \quad \text{et} \quad \text{SI} = 2\,908\,850$$

$$\text{Variation de stock} = 2\,893\,100 - 2\,908\,850$$

$$\text{Variation de stock} = - 15\,750$$

Nous remarquons qu'il y a pris sur stock étant donné que le stock final moins le stock initial est inférieur à zéro soit - 15 750. Dans le compte de résultat, cette variation négative de 15 750 sera notée à la partie gauche correspondant aux charges.

III.2. 2. 3. Calcul de la variation des encours commerciaux

Il s'agit de procéder aux ajustements ou correction en déterminant la variation de l'encours commercial. Ce dernier, nous permet de connaître le niveau des créances et des dettes à court terme.

L'encours initial est obtenu en faisant la différence entre les créances du bilan initial et les dettes du bilan initial. Et l'encours final est trouvé par la sommation de l'encours initial et les créances encours diminué des dettes fournisseurs.

C'est la différence entre l'encours initial et l'encours final qui nous donne alors la variation des encours.

Ainsi nous avons :

$$\text{L'encours initial} = \text{Créances clients débit période} - \text{Dettes fournisseurs débit période}$$

$$\text{❖ L'encours initial} = 1\,130\,000 - 1\,220\,500 = - 90\,500$$

$$\text{L'encours final} = \text{Créances fin période} - \text{Dettes fin période}$$

$$\text{❖ L'encours final} = 1\,650\,000 - 2\,050\,000 = - 400\,000$$

$$\text{Variation des encours} = \text{l'encours final} - \text{l'encours initial}$$

$$\text{Variation des encours} = (- 400\,000) - (- 90\,500)$$

$$\text{❖ Variation des encours} = - 400\,000 + 90\,500 = - 309\,500 \text{ (charge)}$$

Cette variation de l'encours commercial sera considérée comme charge dans la détermination du résultat car elle est négative

$$\text{Créances encours période} = \text{créances finales} - \text{créances initial} + \text{paiements client}$$

$$\text{Créances encours période} = (1\,650\,000 - 1\,130\,000) + 1\,150\,000 = 1\,670\,000$$

$$\text{Dettes encours période} = \text{Dettes finales} - \text{Dettes initial} + \text{paiements au fournisseur}$$

$$\text{Dettes encours période} = (2\,050\,000 - 1\,220\,500) + 1\,970\,000 = 2\,799\,500$$

III.2.2.4. Calcul de l'actif immobilisé net

Afin d'avoir un résultat qui tient compte de l'amortissement des immobilisations, il est nécessaire de calculer l'actif immobilisé net qui correspond à l'actif immobilisé brut moins les amortissements.

En lisant les éléments du tableau 01, nous remarquons que la valeur brute des immobilisations au moment de l'acquisition est de 970 000 Francs congolais et la durée estimée de vie pour l'amortissement complet de ces immobilisations est de 10 ans le taux d'amortissement est donc de $100/10 = 10\%$. Grace à ces informations, nous pouvons dresser la fiche d'amortissement de la manière suivante :

Tableau 05 : Fiche d'amortissement des immobilisations

Année	Valeur d'origine	Taux	Annuité	Amort. Antérieur	Cumul d'amortissement	VNC
2017	970 000	10	97 000	0	97 000	873 000
2018	970 000	10	97 000	97 000	194 000	776 000
2019	970 000	10	97 000	194 000	291 000	679 000
2020	970 000	10	97 000	291 000	388 000	582 000
2021	970 000	10	97 000	388 000	485 000	485 000
2022	970 000	10	97 000	485 000	582 000	388 000
2023	970 000	10	97 000	582 000	679 000	291 000
2024	970 000	10	97 000	679 000	776 000	194 000
2025	970 000	10	97 000	-	-	-
2026	970 000	10	97 000	-	-	-

Source : Conçu par nous-même

De ce tableau nous remarquons, que la valeur initiale des immobilisations en 2024 qui ont été acquises en 2017 est de 291 000 Francs congolais et la valeur à la fin de l'exercice est de 194 000 Francs congolais, ceci conduit à dire que la dotation aux amortissements en 2019 a

été de 97 000 Francs congolais. De ce même tableau, nous constatons que l'amortissement des immobilisations de la boutique « Dieu fait Grace » tient compte de la valeur d'acquisition, de la durée de vie, du taux d'amortissement, de l'annuité constante, de la valeur nette comptable du fin 2017 au fin 2024. Ces immobilisations seront totalement amorties en 2026

IV. 2. 2. 5. Calcul de la valeur du capital

Dans le processus d'exploitation, l'exploitant individuel peut effectuer des opérations de prélèvements et des nouveaux apports sur le capital, ce qui est à la base de la variation du capital.

Les renseignements tirés dans le tableau 01, montrent que le capital au débit de l'exercice a été de 9 704 350, après les différentes opérations effectuées par l'exploitant individuel sur le capital, nous avons observé une variation négative de 475 000 Francs congolais soit (1 700 000 – 1 225 000). Cette variation influence négativement le capital.

Nous pouvons donc calculer le capital existant à partir de la formule :

$$\text{Capital existant (restant)} = \text{Capital initial} + \text{Apports} - \text{Prélèvements}$$

$$\text{Capital existant (restant)} = 9\,704\,350 + 1\,225\,000 - 1\,700\,000$$

$$\text{Capital existant (restant)} = 9\,229\,350 \text{ Francs congolais}$$

III.3. Etablissement des états financiers selon le système minimal de trésorerie

III.3.1. Le compte de résultat

Tableau 06 : Tableau de détermination du vrai résultat, Montant en CDF

COMPTE DE RESULTAT DE LA BOUTIQUE « DIEU FAIT GRACE »					
Charges	Code	Montant	Produit	Code	Montant
Achats	6A	12 577 100	Ventes	7A	15 650 700
Autres achats	6F	2 800 500	Autres produits	7D	2 450 000
Charges calculées d'amortissement	6I	97 000			
Variation de stock (pris sur stock)	6C	15 750			
Variation encours commercial (-)	6D	309 500			
TOTAL		15 799 850	TOTAL		18 100 700
			Résultat bénéficiaire	1B	2 300 850

Source : Nous-même

Ce tableau montre l'enrichissement de la boutique « Dieu fait grâce » au cours de la période en étude. De ses activités, nous dégageons un résultat bénéficiaire de 2 300 850 Francs congolais, calculé à partir des produits et des charges.

A partir de ces informations, nous pouvons passer aux écritures de bouclages.

Tableau 07 : Ecritures des bouclages des produits et des charges en CDF

Comptes		Libellés	Sommes	
Débit	Crédit		Débit	Crédit
5C		Caisse	18 100 700	
	7A	à Ventes		15 650 700
	7D	Autres charges		2 450 000
		Bouclage des produits		
6A		Achats	12 577 100	
6F		Autres charges	2 800 500	
6C		Variation de stock (pris sur stock)	15 750	
6D		Variation des encours commerciaux	309 500	
		à		
	5C	Caisse		15 702 850
		Bouclage des charges hors amortissement		

Source : Nous-même

Tableau 08 : Ecritures des bouclages du résultat

Comptes		Libellés	Sommes	
Débit	Crédit		Débit	Crédit
7A		Vente	15 650 700	
7D		Autres charges	2 450 000	
		à		
	1B	Résultat de l'exercice		18 100 700
		Pour solde des comptes débités		

1B		Résultat de l'exercice	15 799 850	
		à		
	6A	Achats		12 577 100
	6F	Autres charges		2 800 500
	6I	Charges calculées d'amortissement		97 000
	6C	Variation de stock (pris sur stock)		15 750
	6D	Variation des encours commerciaux		309 500
		Pour solde des comptes crédités		

Source : Nous-même

Les tableaux ci-dessous renseignent sur les écritures des bouclages des produits, charges et du résultat. Dans ces tableaux, nous remarquons que les produits et les charges sont soldés dans le compte de résultat qui produit un solde bénéficiaire de 2 300 850, cela montre que les produits sont supérieurs aux charges.

III.3.2. Le bilan final

Tableau 09 : Etablissement du bilan final

BILAN AU 31 DECEMBRE 2019					
ACTIF		PASSIF		Calcul des Masses	
5 TRESORERIE				TRESORERIE NETTE	
5C Caisse	7 793 100				
5B Banques	1 050 000	Banque		+	8 843 100
3 STOCKS				STOCKS	
3A Marchandises	2 893 100			+	2 893 100
4 EN-COURS COMMERCIAL				EN-COURS COMMERCIAL NET	
4B Clients	1 650 000	4A Fournisseur	2 050 000	-	400 000
2 INVESTISSEMENT/ 1 FINANCEMENT					
2A Immobilisations	194 000	1C Emprunts	0	Immobilisation	194 000
		Total dû :	2 050 000	Avoir net final	11 530 200
		Capital (avant RES)	9 229 350		
		Résultat	2 300 850		

Total Actif	13 580 200	Total Passif	13 580 200	
-------------	------------	--------------	------------	--

Source : Nous-même

- Masse = Actif – Passif
- Avoir net = Capital (avant résultat) + Résultat
- Total passif = Total dû + Capital avant Résultat + Résultat

Le bilan final ci-dessus présenté, nous montre l'image du patrimoine de la boutique « Dieu fait grâce ». De ce bilan, nous remarquons que l'actif immobilisé est moins élevé que l'actif circulant et la trésorerie, ceci montre que la boutique Dieu fait grâce est une entité commerciale. Les informations de ce bilan montrent aussi que, c'est le résultat positif qui a entraîné l'augmentation de l'avoir net et que le passif de bilan est constitué uniquement de l'avoir net et des dettes fournisseurs.

III.3. Variation de l'avoir net au cours de l'exercice 2024

Tableau 10 : Tableau de variation de l'avoir net

VARIATION DE L'AVOIR NET	
Avoir net à l'ouverture de l'exercice (capital)	9 704 350
Avoir net à la clôture de l'exercice	11 530 200
Augmentation (+)	1 825 850
Provenant de :	
❖ Variation du Capital	- 475 000
❖ Apport net (+)	1 225 000
❖ Retrait net (-)	1 700 000
❖ Résultat de l'exercice	+ 2 300 850

Source : Nous-même

A partir de ce tableau, nous remarquons une variation positive de l'avoir net, il passe de 9 704 350 Francs congolais au début de l'exercice 2024 à 11 530 200 Francs congolais fin 2024. Il se dégage donc une variation de 1 825 850 Francs congolais provenant de la variation positive du capital et du résultat bénéficiaire.

Conclusion :

L'étude menée sur l'implémentation du Système Minimal de Trésorerie (SMT) dans les petites entreprises de Goma révèle que ce système basé sur la trésorerie de l'entreprise peut être un outil puissant pour améliorer la gestion financière, en particulier dans des contextes où les

ressources humaines et matérielles sont limitées. En adoptant un cadre de comptabilité strictement simplifié, les petites entreprises peuvent non seulement mieux suivre leurs flux de trésorerie, mais également prendre des décisions financières plus éclairées, ce qui peut se traduire par une amélioration de leur performance économique à court terme. L'exemple de la boutique « Dieu fait grâce » démontre que, même sans une infrastructure comptable complexe, l'adoption d'un système de trésorerie bien structuré permet de renforcer la transparence financière, d'accroître la prévisibilité des flux et d'éviter des erreurs coûteuses, telles que les mauvaises estimations de liquidités ou les retards dans le paiement des dettes.

Les bénéfices observés au niveau de la gestion de trésorerie et du contrôle des dépenses sont significatifs, et la confiance des partenaires financiers s'en trouve améliorée. Cependant, l'étude souligne également que l'implémentation du SMT dans ces petites entreprises rencontre plusieurs obstacles. Le manque de formation comptable parmi les gestionnaires et les employés, ainsi que les faibles capacités en matière de technologie, demeurent des défis majeurs. Il est donc essentiel que les petites entreprises bénéficient de formations pratiques en comptabilité de trésorerie et de soutien technique pour maximiser les avantages du SMT. En définitif, le Système Minimal de Trésorerie, bien qu'il ne remplace pas une comptabilité analytique plus avancée, représente une solution pragmatique et accessible pour les petites entreprises, leur permettant de mieux gérer leur trésorerie tout en restant compétitives. Pour aller plus loin, il serait pertinent d'explorer l'intégration de solutions technologiques simples adaptées au contexte local, afin d'optimiser le suivi des flux financiers et d'améliorer encore la gestion de la performance dans ces entreprises.

BIBLIOGRAPHIE

- AUGUSTIN MAPAPA, R. W. 2015. *Comptabilité générale OHADA, droit Afrique*, Paris.
- BART, D. 2008. *Les modes de valorisation de la recherche en Sciences de l'éducation et le développement professionnel des enseignants-chercheurs de la discipline*. Université Toulouse le Mirail-Toulouse II.
- BEACHLER, J. 1998. *les phénomènes révolutionnaires*, Paris.
- BERNARD APOTHELOZ, A. 2007. *Maitriser information comptable, théories comptables et théories des comptes*.
- BOUHARA, O. E. 2019. *La comptabilité de gestion comme outil d'aide à la prise de décision*.
- CHERIFI, I. 2018. *L'analyse de la gestion de trésorerie au sein d'une entreprise commerciale*.
- COULIBALY IBRAHIMA, M. & LWANGA, C. 2023. *le controle de gestion de l'unité commerciale et son role dans la performance de l'entrprise: illustration par le cas de l'ENIEM*. Université Moulud Mammeri.
- EMPRIN, F. 2018. Les apports d'une analyse statistique des données textuelles pour les recherches en didactique: l'exemple de la méthode Reinert. *Annales de Didactique et de Sciences Cognitives. Revue internationale de didactique des mathématiques*, 179-200.
- GRAWITZ, M. 2001. *Méthode des sciences sociales*, Paris, Dalloz.
- HANGI, B. 2017. L'Acte uniforme relatif au droit comptable et à l'information financière: Quid de son appropriation par les professionnels du chiffre de la RDC. *Bulletin ÉRSUMA de pratique professionnelle*.
- IRAGI, N.-P. B. & CIRHUZA, P. M. 2021. Appropriation du Système comptable OHADA: Etat de lieux dans les PME congolaises. *Revue Internationale des Sciences de Gestion*, 4.
- KAVUTIRWA, J. K. 2024. Qualité perçue du système d'information comptable dans les petites et moyennes entreprises de la province du Nord-Kivu en République Démocratique du Congo. *International Journal of Accounting Finance Auditing Management and Economics*, 5, 20-42.

- KNEIPER, P. 1997. *trésorerie et finance d'entreprise*, Paris, De Boeck université et Larcier.
- KOUIDER, N., YAHIA, D. & AHMED, B. 2021a. Le système comptable financier et les difficultés de son application ainsi que les mesures pour son amélioration. *Finance & Business Economies Review*, 5.
- KOUIDER, N., YAHIA, D. & AHMED, B. 2021b. Le système comptable financier et les difficultés de son application ainsi que les mesures pour son amélioration. .
- L'OHADA, J. O. D. 2017. Acte Uniforme relatif au droit comptable et à l'information financière.
- MANDOU, C. 2003. *Comptabilité générale de l'entreprise, instrument et procédures*, Bruxelles, Boeck & Larcier.
- MINISTÈRE DES FINANCES, D. G. D. I. 2014. code des impôts, RDC.
- MOULOUDJ, S. & RAMDANI, K. 2021. *Le suivi de la comptabilité au sein d'une entreprise économique algérienne: Cas de SONELGAZ*. Université Mouloud Mammeri.
- MVOGO, J. 2021. Mutations polémiques du Système Minimal de Trésorerie dans la réforme de l'OHADA de 2017. *Revue Internationale du Chercheur*, 2.
- P. LASSEGUE, A. 2012. *lexique de comptabilité*, Paris, Dalloz.
- RONDEAU, K., PAILLÉ, P. & BÉDARD, E. 2023. La confection d'un guide d'entretien pas à pas dans l'enquête qualitative. *Recherches qualitatives*, 42, 5-29.
- YDJEDD, S. 2022. Techniques d'analyse.
- Emprin, J. (2018). Analyse des pratiques comptables dans les PME de la zone CEMAC.
- Rondeau, A., et al. (2023). Les défis de l'adoption du SMT dans les PME en Afrique centrale.
- Iragi, M., & Cirhuza, A. (2021). Impact du SMT sur la gestion des petites entreprises à Goma.

ANNEXE : GUIDE D'INTERVIEW

I. IDENTITE DE L'INTERVIEWE

1. Nom de l'entité :.....
2. Type d'activité exercée :.....
3. Sexe de l'interviewé :.....
4. Age de l'interviewé :.....

II. QUESTIONNAIRE-GUIDE

1. Quelles sont les valeurs de/d'
 - a. Immobilisations (matériels, mobiliers,...)
 - Au début d'année :.....
 - b. Créances (clients, Etat,...)
 - Au début d'année :.....
 - A la fin d'année :
 - c. Créances payées au cours de l'année :.....
 - d. Dettes (fournisseurs, Etat, autres) :.....
 - Au début d'année :.....
 - A la fin d'année :.....
 - e. Dettes payées au cours de l'année :.....
 - f. Stocks :
 - Au début d'année :.....
 - A la fin d'année :.....
 - g. Emprunt :
 - Au début d'année :.....
 - A la fin d'année :.....
 - h. Achats de la période :.....
 - i. Les charges de la période :.....
 - j. Les ventes de la période ;.....
 - k. Autres produits de la période :.....
2. A combien s'élève la valeur d'acquisition (d'achat) de vos immobilisations ?
.....
3. En quelle année sont acquises respectivement vos immobilisations ?
.....
4. Quelle est la durée de vie estimée de vos immobilisations ?

-
5. A combien estimez-vous les apports et retraits effectués pendant l'année dans votre firme ?
 - a. Valeur des apports de l'année :.....
 - b. Valeur de retraits de l'année
 6. A combien estimez-vous les valeurs détenus en :
 - a. Banque :.....
 - b. Caisse :.....
 7. Quels sont les documents que vous utilisez et détenez dans votre entreprise ?